

Le Quai Olivier Métra

AMÉNAGEMENT Le quai Olivier Métra est une partie de l'ancien chemin de halage qui va de Melun à Samoïs. Ce chemin est un lieu de promenade très prisé et très fréquenté par les piétons et les vélos. Ce quai fait partie intégrante d'un itinéraire de grande randonnée qui fait le tour de l'Île de France. La véloroute européenne qui reliera Trondheim, en Norvège, à Saint Jacques de Compostelle, en Espagne l'emprunte aussi.

Renforcer la vocation piétons – vélos de ce chemin passe par des aménagements qui limitent la circulation automobile.

Il en est déjà ainsi du côté de Melun, sur la Rochette et sur le quai de la Ruelle. La circulation automobile sur le quai de la Ruelle y est limitée du fait que le quai de la Ruelle est une impasse.

Sur le quai Olivier Métra, les circulations douces doivent aussi être privilégiées.

- La signalisation a été revue dans ce sens.
- Deux barrières posées aux entrées du quai, l'une côté avenue Paul Doumer et l'autre côté de la place de l'île Saint

Pierre, sont fermées les week-end et jours fériés.


- La place de l'Île Saint Pierre reste accessible par la rue Aussavis et par la rue Demeufve dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.
- L'accès à la rue Poupart d'Avyl se fait uniquement à partir de l'avenue du Maréchal Leclerc.

Ces dispositions permettent à tous d'apprécier d'autant plus ce lieu de promenade et le paysage magnifique de la vallée de la Seine.

Un point sera fait après une année de mise en œuvre. Un bilan sera dressé au terme

d'une année qui permettra d'en tirer des enseignements.

Les riverains du quai Olivier Métra ont, dans leur très grande majorité, accepté les contraintes que cela représente pour eux et nous les en remercions. Les autres habitants de la commune ont pris progressivement l'habitude d'éviter de circuler en voiture sur le quai. C'est cette orientation que nous voulons conforter par ces dispositions. Elles auront aussi pour effet de rappeler à tous les automobilistes habitants ou non de la commune que le quai a pour vocation d'être un lieu de promenade et non une voie de transit.



Ces dispositions permettent à tous d'apprécier d'autant plus ce lieu de promenade et le paysage magnifique de la vallée de la Seine.